

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député a bien précisé quand il parlait du bill et quand il parlait de l'amendement.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je crois que je me suis bien fait comprendre. Le sujet du bill devrait être renvoyé au comité, où l'on pourra établir un programme qui nous permettra de rencontrer les agriculteurs et d'avoir amplement l'occasion de leur demander ce qu'ils pensent de ces diverses questions, du principe du bill et de son libellé. Le ministre semble être certain de pouvoir les convaincre que ces dispositions sont claires et compréhensibles. Pour ma part, je ne crois pas que le ministre soit la personne indiquée pour doter les cultivateurs de ce bill.

Ceux d'entre nous qui aimeraient voir adopter le principe de la stabilisation du revenu, savent qu'il faudra inspirer confiance aux cultivateurs avant qu'ils n'acceptent de verser leur argent à un compte. Nous savons tous que le cultivateur sera appelé à verser 2 p. 100 contre les 4 p. 100 du gouvernement jusqu'à concurrence d'un certain maximum. Mais quiconque comprend la situation monétaire et fiscale dans le pays sait aussi que le gouvernement finit par faire ses frais grâce à l'effet multiplicateur.

La situation est donc celle-ci: le cultivateur verse sa contribution. Mais il ne veut pas être mené par une vaste bureaucratie. En lisant les discours prononcés depuis le début du débat, un thème en ressort: les cultivateurs se demandent pourquoi le bill n'a pas été présenté par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Depuis un an environ qu'il déclare dans ses discours que l'agriculture ne peut être morcelée, qu'elle fait un tout. Par contre, le parrain du bill à l'étude détient un porte-feuille qui n'a rien à voir avec l'agriculture. S'il est responsable de la Commission du blé, c'est tout simplement parce qu'il vient de l'Ouest; les gens de l'Ouest s'inquiéteraient si la Commission devait relever d'un ministre qui ne vient pas de l'Ouest. Voici donc un ministre qui ne se contente pas de répondre de ce que la Commission a fait, ou n'a pas fait: il se mêle de transport, profitant de la carence qui existe actuellement à la direction de ce ministère; il se mêle également de diverses questions agricoles, par exemple des revenus des agriculteurs, ce qui relève sans conteste du ministère de l'Agriculture. Il devrait pourtant souhaiter comme nous le demandons de ce côté-ci de la Chambre que l'application de ce bill soit plutôt confiée au ministre de l'Agriculture et à son ministère, qui auraient dû en être chargés à l'origine.

● (1620)

Avec le transfert, on enlèvera aux vieux producteurs de l'Ouest l'idée bien ancrée qu'ils ont dans la tête que le parti libéral cherche encore une fois à saboter la Commission canadienne du blé. Ceux qui connaissent l'histoire de cette commission savent que, créée en 1934 et 1935, elle a fait l'objet d'attaques incessantes jusqu'en 1939. Durant cette période, quatre bills ayant pour objet de la faire disparaître ont été présentés ici. C'est la guerre qui a empêché le gouvernement de la supprimer. Il s'est rendu compte que c'était un moyen d'assurer la réglementation des prix.

Depuis la guerre, le ministre a porté toutes sortes d'atteintes à la Commission canadienne du blé. On a mentionné l'affaire de l'orge, le programme LIFT et la vente du blé en-dessous du prix coûtant, ce dont il a été souvent question en Chambre. L'Ouest du Canada se méfie donc des libéraux lorsqu'il s'agit de la Commission canadienne du blé. Si nous pouvions ramener cet organisme à sa

mission propre, qui est la vente des céréales, et non l'im-mixtion dans la gestion des exploitations agricoles comme elle a essayé de le faire avec le programme LIFT et comme elle cherche encore à le faire avec le bill actuellement à l'étude, les agriculteurs s'en porteraient beaucoup mieux.

Voici la dernière raison pour laquelle ce bill devrait être renvoyé au comité avant que nous prenions une décision quant à son principe. Ce bill concerne une certaine industrie. Si ceux qui travaillent dans cette industrie dans l'Ouest, soit les trois provinces des Prairies, certaines régions de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, voient leurs revenus baisser, ils recevront des indemnités en vertu de cette formule s'ils participent au régime. Il y a près de 35 ans que nous avons ce genre de programmes de grande envergure. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies en est l'exemple le plus frappant. Il fallait que les récoltes soient mauvaises dans un grand secteur avant qu'un agriculteur puisse être indemnisé en vertu de ce programme. Dans les régions où certains agriculteurs avaient de bonnes récoltes et d'autres de mauvaises, ces derniers ne recevaient rien car ils n'étaient pas dans un secteur assez vaste pour être payés. Nous avons dû maintes et maintes fois modifier ces régions et les reformer en secteurs plus petits. Cela donnait de grands pouvoirs politiques à ceux qui en prenaient la décision. Les agriculteurs se méfient donc beaucoup de tout programme gouvernemental qui, premièrement, cherche à améliorer les revenus, et deuxièmement, s'amuse à les répartir en secteurs régionaux.

Je pose donc aux agriculteurs la question clé suivante. Préféreraient-ils que les revenus soient ajustés en fonction du vaste secteur couvert par la Commission canadienne du blé? Préféreraient-ils que cela se fasse par région ou par secteur? Ou, troisièmement, préféreraient-ils que ce soit sur une base individuelle, qu'ils payent pour leur protection personnelle en fonction de leurs propres succès ou de leurs propres échecs et qu'ils soient indemnisés si leurs revenus diminuent? Ce sera la même chose que pour l'assurance contre les pertes dues aux intempéries, par exemple, en vertu de l'assurance-récolte. Vous achetez une assurance pour vous protéger contre une diminution de revenus. A mon avis, ce n'est pas à la Chambre d'en décider, mais plutôt aux agriculteurs, car ce sont eux qui payent.

J'estime qu'on devrait poser directement ces questions aux agriculteurs pour les raisons que je viens de donner. Pour le moment je ne puis accepter le point de vue du ministre. Je ne puis non plus accepter les mémoires présentés par les groupes agricoles. Je me rends compte de leur incertitude et je suis incertain moi-même. Avant de statuer sur les questions comme la participation obligatoire ou facultative, l'assurance en bloc ou individuelle, la question de la bureaucratie et la confiance que les agriculteurs ont dans ce ministre et le ministre de l'Agriculture, nous devrions laisser les agriculteurs faire leur choix.

Je voudrais bien que ce bill soit renvoyé au comité pour que l'on en étudie non le principe mais le sujet. Les agriculteurs pourront alors nous dire qui financera la réalisation de cette entreprise. Nous ne devons pas demander à la Chambre de prendre une décision concernant quelqu'un d'autre si nous avons le moyen—et nous l'avons—de connaître le point de vue de ce tiers.